

La Justice Restauratrice- La transcription

Depuis 2005 une loi en Belgique permet aux victimes et aux agresseurs de se rencontrer. C'est ce qu'on appelle la justice restauratrice.

Il y a plus de 500 de ces rencontres chaque année en Belgique francophone et dans la plupart des cas ce sont les agresseurs qui en font la demande. Isabelle, 33 ans, caissière dans un supermarché, a été victime d'un braquage très violent. Un homme est entré dans le supermarché, a mis une arme contre la tête d'Isabelle et s'est emparé du contenu de sa caisse avant de prendre la fuite. Il a été arrêté plusieurs mois après, et maintenant purge une peine de huit ans de prison. Il y a quelques mois Isabelle a pu rencontrer son agresseur. Eugène a 49 ans et son casier judiciaire est chargé. Criminel habituel, il a passé 12 ans en tout derrière les barreaux. C'est lui qui avait voulu cette médiation, mais il n'avait rien à y gagner, pas de remise de peine. Isabelle s'exprime après cette rencontre.

Isabelle : « Au début j'étais stressée, mais il s'est excusé et j'ai vite compris qu'il était sincère et qu'il avait du remord. Après le braquage j'ai consulté des psychologues, j'ai pris des médicaments et j'ai eu beaucoup de soutien de ma famille. Tout ça m'a fait du bien mais la meilleure thérapie pour moi c'était d'être confrontée ; ça m'a permis de tourner la page et de ne plus avoir peur. »